

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL



LE SAVIEZ-VOUS ?

Retrouver le lit d'origine
d'un cours d'eau.
Pourquoi, comment ?

Une majorité de cours d'eau a été déplacé il y a des décennies voire des siècles, souvent lors du remembrement du parcellaire agricole parfois avant le cadastre napoléonien (début 1800).

Dans le cadre des travaux de restauration morphologique, le **scénario le plus ambitieux** qui vise le gain écologique optimal consiste à **remettre le cours d'eau déplacé dans son lit d'origine, dans son point bas, permettant la reconnexion à sa nappe d'accompagnement et la restauration de la zone humide**. On retrouve ainsi le substrat d'origine, voire les arbres « fossilisés » de l'ancienne ripisylve.

La méthode des techniciens milieux aquatiques

Un travail est nécessaire avec les ortho photos des années 1950 mais souvent cet outil se révèle insuffisant au regard de l'historique du cours d'eau.

Le **cadastre Napoléonien** permet également de retrouver les anciens méandres des cours d'eau. Il est utile pour reconstituer le tracé originel.

Pour compléter ces outils, lorsque les aménagements sont antérieurs au cadastre Napoléonien, le **LIDAR** est une méthode de télédétection et de télémétrie semblable au radar mais qui émet des impulsions de lumière infrarouge, au lieu d'ondes radio, puis en mesure le temps de retour après avoir été réfléchies par le sol. Cet outil permet également de retrouver le tracé originel des cours d'eau déplacés.

[Actu] alités

CONTRAT TERRITORIAL

Les ambitions pour le bassin de la Vilaine montent en puissance en 2023 !

La signature officielle du second contrat territorial Eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine, a eu lieu le 9 juin 2023, à Questembert (56). Étaient au rendez-vous, les nombreux partenaires techniques et financiers unis dans une approche territoriale et visant un même objectif : la reconquête du bon état écologique des masses d'eau sur le bassin de la Vilaine Aval. Un projet ambitieux de près de 8 millions d'euros pour la période 2023-2025.

Le contrat territorial 2020-2022 arrivant à échéance, l'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine poursuit ses engagements auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour 2023-2025. Ce second contrat territorial Eau matérialise la volonté conjointe des partenaires techniques et financiers, d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il traduit aussi la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs : particuliers, collectivités, professions agricoles, industriels... dont les usages ont un impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Fort de cet engagement, les EPCI ont décidé de renforcer le budget consacré à la reconquête de la qualité de l'eau, soit près de 8 millions d'euros pour la période 2023-2025.

La qualité de l'eau au coeur des enjeux.

Seulement 5 % des masses d'eau sont en bon état écologique sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Or, la Directive Cadre sur l'eau impose d'atteindre **47% de bon état écologique des masses d'eau d'ici à l'horizon 2027**.



Pour tout connaître de l'Unité de Gestion Vilaine Aval et son contrat territorial, rendez-vous ici :



Grand [Format]

Le ruisseau du Fougeray, à l'aube d'un projet ambitieux de restauration des milieux aquatiques.

Eaux & Vilaine est à l'initiative du projet de restauration du ruisseau du Fougeray inscrit dans l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et déclarant d'intérêt général le programme d'actions Milieux aquatiques du bassin versant du Canut sud, signé en 2019.

Le ruisseau du Fougeray se situe à **Pipriac**, dans l'extrémité sud-ouest du département d'Ille-et-Vilaine, entre Rennes et Redon, sur le territoire de **REDON Agglomération**, au nord de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.

Un projet porté par le second Contrat territorial 2023-2025

Le projet s'appuie sur le Contrat territorial Eau Vilaine Aval 2023-2025 pour la compétence GEMA portée par Eaux & Vilaine. Il répond au premier axe de la feuille de stratégie 2020-2025, à savoir : **mettre en œuvre les programmations d'actions en faveur des milieux aquatiques sur les marais de Vilaine, ses affluents et le Canut sud**. Le projet s'inscrit dans la feuille de route 2023-2025 via les actions milieux aquatiques sur le bassin versant du Canut sud.



Equisse du projet sur la commune de Pipriac

Parallèlement, la commune est engagée dans plusieurs autres projets, dont la **construction d'un espace socio-culturel** tiers-lieu à l'îlot de la Minoterie, au niveau duquel le ruisseau est actuellement couvert, et la **création d'une continuité piétonne verte le long du ruisseau**.

Des travaux de renaturation

L'opération consiste donc à proposer un projet de **renaturation ambitieux sur près d'1,5 km, intégrant un volet hydromorphologie et un volet paysager**, compatible avec les projets actuels et futurs de la commune. Cette restauration écologique s'accompagne d'un **ambitieux programme d'aménagement paysager** pour que le site devienne véritablement un **lieu de promenade et de villégiature**, et permette à la population et aux usagers la découverte et la compréhension des aménagements de génie écologique.

Un **dossier de demande de subvention** a été déposé dans le cadre de l'appel à projet Villes et Villages de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Fonds Vert.

Les premiers travaux débiteront au second semestre 2023 sur la partie périurbaine en amont.

[Actu] alités

RESSOURCES HUMAINES

Du nouveau à l'Unité de Gestion Vilaine Aval !

Deux agents ont quitté l'unité pour de nouveaux projets professionnels. Derhen Collin qui a mené l'étude milieux aquatiques sur le bassin du Saint-Eloi est remplacé par Alexis Verbeke avec une prise de poste le 16 juin. Bertrand Barbier-Thaly qui était le référent notamment sur le bassin versant du Trévelo sera remplacé également sur un emploi permanent à pourvoir dès maintenant.

Avec l'ambition du second contrat territorial, l'équipe renforce ses moyens humains.

Gabriel Zerr, arrivé le 16 avril, vient renforcer l'équipe milieux aquatiques notamment sur les bassins des Marais de Redon (présentation ci-contre).

Un second contrat de projet reste à pourvoir dès maintenant pour l'équipe milieux aquatiques sur le bassin du Saint-Eloi. **Guillaume Cosson**, arrivé le 12 juin, vient renforcer l'équipe bocage.

Deux autres postes sont à pourvoir dès maintenant : un poste de gestionnaire administratif pour les fonctions supports du service et un poste d'animateur territorial pour développer les missions du service, en lien avec la communication et les politiques territoriales.

[Actu] alités

Breizh Bocage : fer de lance de la reconstitution du maillage bocager.

Un travail cartographique du maillage bocager a été réalisé sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Résultat : ce sont au total 35,6 kms de linéaires bocagers qui ont disparu et 58,8 kms qui sont apparus sur le territoire de l'UGVA entre 2010 et 2020. Explications.

Les apparitions issues d'aménagements fonciers sont de 33,2 kms et celles issues du portage du programme Breizh Bocage sont de 22 kms. 94 % de ces linéaires apparus ont été financés par le programme Breizh Bocage.

Parmi les bons élèves : le Morbihan.

Ceci témoigne du rôle prépondérant des financements publics dans la reconstitution du maillage bocager du territoire de l'UGVA. Seuls 3,5 kms de haies sont apparus entre 2010 et 2020 sans lien avec le programme Breizh Bocage (certainement par régénération naturelle ou plantations individuelles). **En absence de ce programme, le territoire de l'UGVA aurait vu son maillage bocager réduire de 32 kms soit un bilan négatif avec seulement 9 % des arasements compensés.**

De plus, si on considère uniquement la partie du territoire située sur les départements 35 et 44 (et n'ayant pas bénéficié d'un programme de financement public de plantation sur cette période), seulement 7 % des linéaires disparus (14,6 kms) ont été compensés par de nouveaux linéaires, soit 1 km. Par conséquent, ce sont **les efforts de plantations sur la partie morbihannaise du territoire entre 2010 et 2020 qui ont permis d'augmenter la moyenne de densité bocagère du territoire.**



Re [Source]
Gabriel ZERR,
Technicien Milieux
aquatiques.

Bonjour Gabriel. Un mot sur votre mission chez Eaux & Vilaine ?

Mon travail consiste à restaurer les cours d'eau ciblés comme prioritaires grâce à diverses techniques de génie écologique afin de corriger les éventuelles perturbations et les rapprocher d'un fonctionnement le plus naturel possible. Un travail qui ne s'arrête pas là. Je dois ensuite évaluer l'efficacité de ces restaurations par différentes mesures de suivi.

Quel est le calendrier type annuel ?

Étant donné que les travaux de restauration des cours d'eau (sauf végétation) sont interdits du 1^{er} novembre au 31 mars, les interventions extérieures sont au ralenti l'hiver. Toutefois, la période est propice pour monter nos projets de restauration, en intégrant notamment la phase de concertation avec les propriétaires. La période hivernale est aussi intéressante afin de constater sur le terrain les débits de pointe, l'évolution et la réaction des milieux en période de crue après travaux, les zones d'écoulement préférentielles avant travaux... Quand vient la belle saison, les négociations s'accroissent pour donner lieu à la signature d'une convention avec les propriétaires afin que nos projets puissent aboutir. De juin à octobre, nous sommes au cœur de nos réalisations de travaux et des suivis de chantier.

Quel est votre prochain gros chantier ?

Je planche actuellement sur un projet de restauration d'un cours d'eau (1 km) situé à « Belle Perche » sur la commune de Saint Ganton-Langon. Grâce au cadastre Napoléonien, on retrouve l'ancien emplacement d'origine du lit mineur du cours d'eau sur ce secteur, ce qui nous permettra de retrouver les anciens substrats du cours d'eau, ainsi que le chemin préférentiel d'écoulement du cours d'eau. Actuellement, les négociations sont en cours. Avant de se lancer, le projet doit être accepté de tous.

Quels freins rencontrez-vous souvent ?

La Directive Cadre européenne sur l'Eau nous impose d'agir vite pour rétablir le bon état écologique des masses d'eau. Les travaux dépendent du volontariat de chaque propriétaire avec qui nous devons négocier leur réalisation sur leur(s) parcelle(s). Nous travaillons beaucoup en lien avec les services de l'Etat (OFB, DDTM), les régions, les départements, les bureaux d'études, les associations environnementales pour faire adhérer nos projets. Des élus référents communaux pour la gestion des milieux aquatiques peuvent également être sollicités pour faciliter la concertation sur le terrain.



[Regards] sur le bassin de la Vilaine

AGRICULTURE

Le désherbage mécanique du maïs pour moins d'herbicides dans nos champs, c'est possible ! **Eaux & Vilaine accompagne les agriculteurs du bassin de la Vilaine pour faire évoluer les pratiques**, pour la préservation de la ressource en eau.

Mardi 23 mai 2023, à Bourg-des-Comptes (35), démonstrations et table-ronde étaient au programme d'une journée riche en échanges. **Merci aux intervenants : collectivité, partenaires techniques et financiers, et aux participants venus nombreux.** Merci également à **Philippe De Carville** de la Ferme du Boschet, de l'accueil sur son exploitation, et à **Valerie Dahm** pour l'animation de la table-ronde.



PLAN DE RÉSILIENCE EAU LOIRE-BRETAGNE

Des taux d'aides exceptionnels pour aider les acteurs à agir !

En prolongement du Plan Eau gouvernemental annoncé en mars 2023, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et son Comité de bassin adoptent un plan de résilience eau Loire-Bretagne : 100 millions d'euros pour accélérer et renforcer la résilience des territoires et des milieux naturels. Des aides encore plus incitatives et des appels à projets pour :

- restaurer les milieux humides et la continuité écologique,
- renaturer les villes et les villages,
- réduire les consommations d'eau,
- réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable,
- sécuriser l'accès à l'eau potable,
- s'organiser pour mieux partager l'eau.

Certains taux d'aides du 11e programme d'interventions sont relevés à 70 % et encore majorés de 10 % supplémentaires pour les territoires en zones de revitalisation rurale. Ils peuvent même atteindre 100 % pour aider les particuliers à restaurer la continuité écologique des cours d'eau dans le cadre d'opérations groupées menées par les collectivités.



D'ici là, suivez toute l'actualité de la révision sur :



PLATEFORME D'INTERCULTURES ESTIVALES À PÂTURER
5 JUILLET 2023

COMITÉ TERRITORIAL UGVA
11 JUILLET 2023

ATELIER ARBORICOLE BIO
13 JUILLET 2023

COMITÉ SYNDICAL
22 SEPTEMBRE 2023

RENCONTRES DES DGS
26 SEPTEMBRE 2023

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
29 SEPTEMBRE 2023

COMITÉ SYNDICAL
20 OCTOBRE 2023

Agenda

BIODIVERSITÉ

Une nouvelle stratégie pour lutter contre les espèces invasives.



Arrachage de jussie

Sur le bassin, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) représentent l'un des principaux facteurs à l'origine d'impacts multiples sur la biodiversité et sur les activités humaines, notamment l'agriculture, le tourisme ou diverses activités récréatives (pêche, chasse, navigation...). **En 2023, Eaux & Vilaine et la Commission Locale de l'Eau valident une nouvelle stratégie 2023-2028 de lutte contre ces espèces.** Elle repose sur des enjeux et des leviers d'actions à l'échelle du bassin.

Contact : **Benjamin Bottner**, Chargé de mission Biodiversité.



RÉVISION DU SAGE VILAINE

Le succès des ateliers de concertation !

Près de 90 personnes ont répondu présentes à l'atelier mené dans le cadre de la révision du SAGE Vilaine, le 14 juin 2023, à Châteauboug ! **Votre prochain rendez-vous : 25 novembre 2023.**

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau. Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.